

HONORAIRES DE TRANSACTION et GESTION AU 1^{er} JANVIER 2019

IMMEUBLES D'HABITATION ET TERRAINS A BATIR – Honoraires à charge du vendeur sauf dispositions contraires.

<i>Mandat simple</i>	<i>TTC</i>
Jusqu'à 50 000 €	Forfait 5000 euros TTC
Jusqu'à 100 000 €	Forfait 6000 euros TTC
Au-delà de 100 001 €	6 %
<i>Mandat exclusif</i>	<i>TTC</i>
Jusqu'à 250 000 €	5 %
Au-delà de 250 001 €	4 %

TERRAINS AGRICOLES ou NON CONSTRUCTIBLES : 11,00 % TTC avec un minimum de 150 euros HT.

Les pourcentages indiqués ci-dessus s'appliquent sur les prix affichés en vitrine ainsi que sur tous les supports publicitaires utilisés par l'agence PIETRAPOLIS.

HONORAIRES DE GESTION ET MISE EN LOCATION AU 1^{er} JANVIER 2019

Honoraires de gestion : 6,67 % HT soit 8,00 % TTC des encaissements (loyers, charges et toutes sommes appelées au locataire, attention en rachat de gestion (renseignements à l'agence) les honoraires sont à 7.98 % HT soit 9.57 % TTC-

Honoraires de gestion des fermages : 7.98 % HT soit 9.57 % TTC

Honoraires de mise en location (visites, rédaction de bail, état des lieux) :

A la charge du propriétaire : 6,00 % HT soit 7,20 % TTC du loyer annuel

A la charge du locataire : 6,00 % HT soit 7,20 % TTC du loyer annuel

Autres prestations :

Rédaction d'un bail seul : 4,00 % HT soit 4,80 % TTC du loyer annuel (avec un minimum de 210,00 € TTC), réparti par moitié entre le propriétaire et le locataire. Rédaction d'un avenant au bail (en cours de location) : 4,00 % HT soit 4,80 % TTC du loyer annuel (avec un minimum de 210,00 € TTC), réparti par moitié entre le propriétaire et le locataire.

Renouvellement de bail commercial : 12 % HT du montant annuel des loyers TTC à charge du locataire soit 14.40 % TTC

Établissement d'un état des lieux : à la charge du propriétaire et du locataire

<i>Type de logement</i>	<i>Tarif (TTC)</i>
Du studio au Type 2	75,00 €
Appartement Type 3 et Type 4	95,00 €
Appartement Type 5 et maison	135,00 €

Établissement d'un état des lieux hors mandat de location :

(Tous types de logement)

3 euros /m2 habitables TTC (Barème selon Loi ALUR du 01/08/2014 décret 2014-890)

Avis de valeur locative ou vénale :

75,00 euros HT soit 90,00 euros TTC

Un tarif sur devis sera proposé pour les estimations complexes.

